

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail en date du 02 juillet 2021 portant nomination de Madame Martine Garnier-Rizet au poste de Directrice de la Stratégie numérique et des Données (DSD) de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Martine Garnier-Rizet, Directrice de la Stratégie numérique et des Données (DSD) de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents intervenant pour la Direction de la Stratégie numérique et des Données ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents intervenant pour la Direction de la Stratégie numérique et des Données ; dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 26 novembre 2019.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 02 juillet 2021.

Paris, le 07 octobre 2021

Original visé